

Plaidoyer pour la petite enfance

Puisque la majorit e des parents travaillent   l'ext erieur, puisque le bien- tre des enfants est une priorit e, quoi de plus logique, estime H el ene Potvin, que de soutenir les familles en misant sur des services de garde de qualit e.

H el ene Potvin est directrice g n rale du Regroupement des Centres de la petite enfance des r gions de Qu ebec et Chaudi re-Appalaches. Elle poss ede  galement une longue exp erience de travail en milieu de garde. Mme Potvin nous parle du dynamisme du r seau qu eb cois des services de garde, de l'importance de son r le  conomique et des enjeux qui l'attendent. Elle nous offre ici un plaidoyer en faveur des familles.

Propos recueillis
par Brigitte Trudel



A. DESILETS



A. DÉSILETS

RND Notre système de services de garde sert de modèle dans le reste du Canada, en Amérique et en Europe. Pourquoi ?

Pour plusieurs raisons. D'abord, pour son accessibilité : nos services de garde étant offerts à un coût moindre, la grande majorité des familles peut y avoir accès. Ensuite, notre modèle est une source d'inspiration en raison de la qualité de son programme éducatif : il est axé sur le jeu, il établit que l'enfant est le premier agent de son développement et souligne que chaque enfant est unique. Notre partenariat avec les parents suscite aussi l'admiration des gens de l'extérieur. N'oublions

pas que, dans les centres de la petite enfance (CPE), les parents siègent aux différents conseils et que leur rôle est décisionnel. Ces derniers sont également placés au cœur du programme éducatif. Enfin, notre modèle est reconnu parce qu'il est privé et sans but lucratif. Il n'est pas une extension de l'État, mais il lui est complémentaire. Le gouvernement l'utilise pour atteindre ses objectifs, mais ce n'est pas lui qui l'a mis en place. Notre modèle est plutôt né du dynamisme de la communauté. Passer de 55 000 à 175 000 places en 6 ans n'était pas une mince affaire. Ce sont les gens du milieu et des parents bénévoles qui ont accompli ce travail.

RND En mars 2006, un total de 200 000 places à 7 \$ devraient être disponibles dans le réseau. Cet objectif est-il réaliste ?

Oui, il l'est. Le gouvernement évalue la situation et cible actuellement les places qui seront attribuées en fonction des besoins les plus pressants. Par contre, l'opération pourrait se dérouler encore plus rapidement si les CPE obtenaient du gouvernement le droit de redistribuer des places accordées, mais non utilisées, en milieu familial. Je m'explique : en milieu familial, la responsable d'un service de garde est aussi travailleuse autonome. Si elle obtient un permis valable pour 6 places du lundi au vendredi, rien ne l'empêche, après quelque temps, de fermer les vendredis par choix personnel. Voilà donc six places accordées pour cette journée de la semaine qui resteront non utilisées.



Des milliers de places comme celles-là pourraient être récupérées et redistribuées par les CPE s'ils en avaient la possibilité. Déjà, en installation, nous mettons beaucoup d'efforts pour que toutes nos places soient bel et bien utilisées.

RND Croyez-vous que l'atteinte des 200 000 places permettra la diminution des listes d'attente ?

Les résultats varieront selon les milieux. Certaines régions ne connaîtront à peu près plus d'attente. Toutefois, les secteurs où la demande est plus forte auront encore un manque à gagner. De plus, des lacunes subsisteront pour le volet installation dans les milieux défavorisés. Les besoins de cet ordre y sont plus difficiles à combler parce que les services qu'on y offre concernent non seulement la garde et l'éducation de l'enfant, mais aussi la prévention et l'intervention précoce auprès de celui-ci. Enfin, si elle a lieu, la redistribution des places en milieu familial fera certainement une différence. Bref, les listes d'attente ne disparaîtront pas avec les 200 000 places. En revanche, cet objectif nous placera bien près de l'équilibre entre l'offre et la demande.

RND Après mars 2006, il faudra donc poursuivre le développement des places en garde subventionnée ?

Oui, nous continuerons à travailler en ce sens, car tous ceux qui le désirent doivent pouvoir accéder au réseau. Par contre, nous devons éviter dans notre empressement de

créer des places inutiles. Par exemple, à l'heure actuelle, nous savons que plusieurs places sont demandées en pouponnière. Cependant, la nouvelle politique de congé parental risque de changer la donne en ce qui concerne cette demande. Donc, avant de s'engager dans les dernières étapes de développement des services de garde, il sera nécessaire d'évaluer un certain nombre de facteurs dont l'arrivée de nouveaux programmes, les besoins à long terme des parents et même la dénatalité.

RND *Que pensez-vous de l'augmentation des frais de garde ?*

Envisager une augmentation des frais de garde exige de grandes précautions de la part du gouvernement. Avant de passer à l'acte, celui-ci doit s'assurer de deux choses : premièrement, que cette hausse n'influence pas l'accessibilité au réseau pour l'ensemble des familles québécoises. Deuxièmement, qu'elle ne favorise pas la garde non régie dont la qualité est difficilement contrôlable et que l'État financerait de toute façon par ses crédits d'impôts. Nous demeurons donc attentifs aux répercussions du passage des frais de 5 \$ à 7 \$ en souhaitant que la décision du gouvernement n'entraîne pas de tels effets pervers. Si c'était le cas, cette initiative serait l'équivalent d'un retour à la case départ.

RND *Serait-il préférable d'ajuster les frais de garde selon le revenu des familles ?*

Je suis en total désaccord avec cette idée. À la bibliothèque municipale, aux loisirs communautaires,

les tarifs sont les mêmes pour tous, peu importe les salaires. Il serait injustifiable que le réseau des services de garde, qui se veut un soutien aux familles, différencie ces dernières en se basant sur leurs moyens financiers. Traiter différemment les familles en les classant selon leurs revenus nous mènerait sur une voie bien dangereuse. Une foule de jugements pourraient naître de cette pratique et ses répercussions se feraient sentir bien au-delà des services de garde. De toute façon, qu'est-ce qu'une famille riche ? Les utilisateurs des services de garde ne font pas partie des familles très bien nanties du Québec qui, soit dit en passant, sont rares.

RND *L'étude *Grandir en qualité* de l'Institut de la statistique du Québec et la recherche menée par Richard E. Tremblay entre 1997 et 2003 interrogent la qualité des services de garde au Québec. Comment réagissez-vous devant ces résultats ?*

À première vue, les données que ces études exposent semblent noires. On y dit, entre autres choses, qu'une garderie sur trois serait de moyenne qualité au Québec. Pourtant, en observant attentivement les résultats de ces deux études, on découvre qu'ils sont encourageants : d'abord, la majorité des CPE en installation se situent à la limite de la cote « bon » et même « excellent » en ce qui regarde la qualité. Puis, les changements que doivent effectuer ces CPE pour mieux se qualifier ne requièrent pas de virages majeurs. Ils sont presque tous réalisables rapidement. Voilà donc des résultats

rassurants dans la mesure où ils concernent un réseau qui est passé de 50 000 à 175 000 places dans un très court laps de temps. Durant cette même période, le réseau a accueilli une masse de jeunes éducatrices comptant très peu d'expérience et autant de responsables en garde familiale qui n'avaient pas encore de formation. Le modèle des services de garde s'est donc développé à une vitesse effrénée. Il est important d'en tenir compte dans nos évaluations. Par ailleurs, fait intéressant, M. Tremblay note que même si les CPE et les services de garde en milieu familial supervisés ne rejoignent pas encore l'ensemble des critères de qualité nécessaires à l'excellence, ce sont ces deux modes de garde qui offrent la meilleure performance, et ce, devant les garderies à but lucratif, les garderies privées non subventionnées et celles en milieu familial non supervisées. C'est la preuve que le Québec n'a pas investi en vain et que notre système est sur la bonne voie.

RND Selon vous, il n'y a donc pas à craindre pour la qualité des services de garde dans l'avenir ?

Concernant le réseau des CPE, je ne suis pas inquiète. C'est un réseau dynamique qui a su rebondir efficacement depuis ses débuts. Rappelez-vous, lors du passage à la maternelle à temps plein : les milieux scolaires ont reçu du financement pour s'approprier le nouveau programme éducatif. Au moment de leur développement, les CPE, quant à eux, n'ont bénéficié d'aucun moyen pour soutenir l'intégration de leur mission éducative. C'est le

réseau lui-même qui a dû réagir de façon autonome en bâtissant des plans de formation pour aider les intervenants dans la mise en place du nouveau programme. Dans le même ordre d'idées, ce n'est qu'une question de temps avant que nos services de garde se voient attribuer des notes d'excellence. J'ai confiance en la capacité de réagir de notre réseau. Les deux études précédemment nommées nous ont donné des indicateurs qui nous aideront à agir rapidement. Auparavant, nous n'avions pas d'outils pour asseoir et quantifier la qualité de l'ensemble de notre système. Nous bénéficions dorénavant d'un guide pour diriger l'amélioration de nos services et de nos installations. Ainsi, je serais curieuse de mener à nouveau ces deux études dans 5 ans. Les résultats obtenus seraient certainement très différents. Enfin, j'ajoute que ce sont les parents qui mènent dans les CPE. Quel parent accepterait que son milieu de garde soit de mauvaise qualité ? Cela dit, à l'heure actuelle, le seul facteur qui constitue une menace à la qualité des services de garde provient des intentions du gouvernement.

RND Vous redoutez que les compressions gouvernementales compromettent la qualité des services de garde ?

Absolument. Pour nous, des compressions de l'ordre de 60 millions de dollars représentent un véritable casse-tête. L'illustration suivante vous permettra d'en juger. Prenons un CPE dont le budget serait de 1 million. De ce montant, 80 % couvre les dépenses en salaires



A. DESILETS

normés et en ratios à respecter. Cette fraction du montant est donc intouchable. Avec l'autre 20 %, soit 200 000 \$, le CPE doit payer son hypothèque, son électricité, la nourriture. Concrètement, la marge de manœuvre est donc bien mince quand vient le temps d'absorber les compressions. Ainsi, les membres des conseils d'administration n'ont pas le choix. Ils éliminent des postes de conseillères pédagogiques, ils coupent dans la formation du personnel, ils ne renouvellent pas les contrats des entreprises qui voient à la désinfection des jouets. Aussi bien dire qu'on les oblige à sabrer dans la qualité. Déjà, au cours des deux dernières années, j'ai vu des CPE qui ont dû opter pour des choix semblables dans le but de faire face aux compressions budgétaires. Cette année, si le gouvernement poursuit dans la même lancée, il mettra en péril beaucoup de CPE. Il faut absolument éviter de nous trouver devant de telles situations. Nous voulons tout faire pour offrir des services de qualité aux familles. Pour cela, le gouvernement doit nous en donner les moyens.

RND Selon vous, ces compressions ne sont pas justifiées...

Loin de là. Depuis 5 ou 6 ans, le budget du soutien aux familles, dont 40 % revient aux services de garde, n'a pas augmenté. Je tiens à préciser que ces 40 % ne proviennent pas de dépenses supplémentaires, mais de sommes réinjectées à même le budget de l'aide aux familles. Les services de garde ne font pas l'objet de dépenses supplémentaires, mais de sommes réaffectées. Ainsi, il n'y a pas eu injection d'argent neuf dans notre programme qui permettrait d'expliquer les coupes qu'envisage le gouvernement. De plus, comment le gouvernement québécois peut-il justifier une compression de 60 millions de dollars au moment même où le gouvernement fédéral versera au Québec 170 millions pour le soutien aux familles ? Cela sans compter qu'il y a déjà eu augmentation des frais de garde de 5 \$ à 7 \$. Il faudrait bien qu'on m'explique, car, vous savez, le développement de notre modèle de garde est à peu près terminé. L'indexation des coûts du système et les augmentations des

salaires sont les seuls éléments qu'il reste à ajuster sur le plan financier. Je ne vois donc pas en quoi le financement des services de garde poserait un problème, ni comment la pérennité du système pourrait être mise en jeu. De toute manière, l'implantation du réseau des services de garde au Québec ne doit pas être vue comme une dépense, mais bien comme un investissement.

RND Que voulez-vous dire ?

D'abord, les études démontrant les effets bénéfiques d'une intervention précoce en service de garde auprès des enfants qui forment les clientèles à risque sont on ne peut plus claires. Ensuite, depuis la mise en place de la politique familiale, un certain nombre d'améliorations sociales ont pu être observées : augmentation des heures de travail et du salaire des mères, plus grand accès des femmes monoparentales au monde du travail. Mais il y a plus : le modèle des services de garde fait partie d'un rouage économique majeur pour le Québec. Premièrement, le réseau des CPE est créateur d'emplois. Avec 24 000 travailleurs, nous sommes le quatrième employeur de la province, devant Bombardier. Deuxièmement, non seulement le réseau crée de l'emploi dans son propre milieu, mais il aide les parents à retourner aux études et à accéder au marché du travail. Voilà qui favorise l'économie. Troisièmement, lorsqu'un CPE ouvre dans un quartier, il fait rapidement partie du moteur économique de ce quartier. Il y dépense, il y fait des achats. Quatrièmement, rappelons-nous qu'avant la mise en place du

réseau, plus de 80 % des enfants étaient gardés dans des milieux non régis, dont une bonne partie sans reçus pour usage fiscal. Aujourd'hui, nous avons inversé cette tendance tout en contrecarrant le travail au noir. Dommage que ces aspects positifs du système de garde ne soient jamais évoqués.

RND Certains spécialistes estiment qu'en bas âge les enfants devraient être à la maison avec leurs parents. Qu'en pensez-vous ?

Je suis aussi favorable au fait que la mère ou le père reste à la maison avec ses tout-petits. Mais ne perdons pas de vue les faits suivants : en 1976, 30 % des mères d'enfants d'âge préscolaire travaillaient. En 2002, elles étaient 73 %. Ainsi, dans notre société québécoise moderne, la majorité des mères d'enfants d'âge préscolaire travaillent. Que décide-t-on à partir de là ? Nous avons deux options : soit nous retournons les femmes à la maison, soit nous investissons pour épauler ces familles et mettre en place des services de garde de bonne qualité. Il y aura toujours un grand nombre de femmes et d'hommes qui voudront continuer à travailler tout en étant parents : nous avons donc choisi de les soutenir. Et détrompons-nous : le développement des services de garde n'a pas créé un besoin. Il a simplement permis de mettre en lumière une nécessité déjà existante. En revanche, rien n'empêche le gouvernement d'offrir une autre forme de soutien aux parents qui souhaitent demeurer à la maison. C'est ce qu'il s'apprête d'ailleurs à faire avec la nouvelle politique de congé familial dont nous verrons



les effets sous peu. Évidemment, le gouvernement a le devoir de se préoccuper des parents qui choisissent de ne pas fréquenter les garderies. Mais s'il réagit en coupant dans le réseau des services de garde, il commet une grave erreur.

RND Diriez-vous de tous les enfants qu'ils peuvent être heureux à la garderie ?

J'ai longtemps travaillé en milieu de garde et j'ai rarement vu des enfants qui ne s'y sont pas adaptés. Bien sûr, tous les enfants sont différents. Certains sont plus à l'aise en installation, d'autres en milieu familial. Pour d'autres encore, c'est le nombre d'heures de fréquentation

qui importe. Il suffit d'adapter nos ressources aux besoins de chaque enfant et cela fonctionne assez bien en général. En revanche, l'adaptation des petits qui ont des besoins particuliers demeure plus complexe. Il est important que ces enfants, dont le nombre en garderie a augmenté en raison de l'accessibilité aux services de garde, soient mieux soutenus dans leur développement. Pour ce faire, nous devons poursuivre notre travail en collaboration avec les centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres jeunesse, les centres de réadaptation, et continuer à soutenir davantage le milieu et les familles dans l'accueil de ces enfants.

RND Outre les services de garde, comment peut se traduire l'aide aux parents dans les CPE ?

Les parents utilisateurs des CPE peuvent en tirer de nombreux avantages. D'abord, ils y rencontrent d'autres parents. Cela favorise le développement des liens et permet de vaincre l'isolement, notamment pour les parents en milieu défavorisé qui sont souvent très seuls. Ensuite, le milieu de garde permet la création d'un réseau de soutien qui facilite le contact entre les parents et d'autres ressources, comme les CLSC. Enfin, les quelque 10 000 parents qui siègent comme bénévoles aux conseils d'administration des CPE au Québec apprennent à s'engager socialement, à prendre une place décisionnelle dans une organisation, ce qui est loin d'être négligeable. Souvent, par la suite, on retrouve ces parents actifs dans d'autres comités et dans divers organismes.



RND Existe-t-il d'autres formes de garde qui gagneraient à être développées chez nous ?

Effectivement, le réseau se doit d'explorer davantage la possibilité du répit en halte-garderie ainsi que la garde de soir et de fin de semaine, cela afin de mieux servir les parents qui ont des horaires atypiques. Au départ, la demande pour la garde ordinaire était si grande que c'est surtout elle qui a été développée massivement. Aujourd'hui, nous rencontrons des demandes de la part des familles qui requièrent plus de souplesse dans les horaires de garde. D'une part, la garde sporadique proposée par les haltes-garderies peut offrir aux parents une plus grande souplesse, tout en permettant à ceux qui cultivent certaines craintes à l'égard des milieux de garde de s'y intégrer avec douceur. D'autre part, il est nécessaire de s'attarder au développement de

la garde élargie de soir et de fin de semaine. Il faut comprendre les parents qui sont aux prises avec ces difficultés et qui, faute de mieux, doivent encore se débrouiller avec les moyens du bord. Savoir leurs petits en sécurité dans un milieu supervisé est précieux pour eux.

RND Doit-on craindre qu'une trop grande flexibilité des horaires de garde ne favorise les abus ?

Comme ce fut le cas pour la garde ordinaire, le soutien à la garde atypique ne créera pas un besoin, puisque ce besoin existe déjà. Malheureusement, quand il est question d'assouplir les horaires de garde, on se sert souvent de la sauce de la déresponsabilisation des parents. Cependant, l'expérience nous démontre clairement qu'il n'y a pas d'abus de leur part. Ce ne sont pas les mêmes familles qui utilisent la

garde ordinaire et la garde élargie. Les très rares exceptions sont rapidement détectées, en milieu régi du moins. Cela dit, le monde du travail a aussi son rôle à jouer afin d'éviter les abus. Les entreprises éliminent des postes et en demandent toujours plus aux employés qui restent. Heures supplémentaires, stress permanent, lourdes responsabilités : le travail prendrait-il trop d'espace dans nos vies ? Sur ce plan, il est plus que souhaitable de se questionner afin de prendre une orientation collective. Nous avons une conscience sociale à développer qui fera en sorte de désapprouver les excès. Personnellement, l'ouverture des magasins le dimanche et tous les soirs de semaine me laisse perplexe. À mon avis, quand il est question de garde d'enfants, c'est aussi de ce genre de choses que l'on doit débattre.

RND Quels sont les prochains enjeux du système québécois des services de garde ?

En premier lieu, nous devons assurer l'implantation de notre réseau et consolider la qualité de notre organisation. Puis, obtenir l'assurance d'un financement étatique et non discutable pour les services de garde, comme c'est le cas dans le milieu scolaire. Cela est primordial pour en arriver à garantir la qualité du système. Les remises en question permanentes le fragilisent. Or, il est essentiel que les parents puissent tabler sur sa stabilité. Par la suite, nous souhaitons toujours mieux travailler afin de nous adapter aux demandes des familles. D'une part en développant davantage de soutien pour l'intégration

des enfants qui ont des besoins particuliers. D'autre part en augmentant la flexibilité des heures de garde. Enfin, il est essentiel de continuer à améliorer les salaires de notre personnel.

RND À ce propos, comment envisagez-vous le développement du métier d'éducatrice ?

Le métier a acquis une certaine reconnaissance, mais cette évolution gagnera à être poursuivie. Être éducatrice, c'est un métier extraordinaire, mais qui entraîne de grosses responsabilités : il s'agit de l'éducation d'enfants en collaboration avec leurs parents, rien de moins. Aujourd'hui, les éducatrices sont diplômées. Elles reçoivent de la formation continue. Elles sont attachées à un programme éducatif, dont on dirait malheureusement qu'il s'est installé en silence. Elles voient au développement de petits qui ont des besoins particuliers. Pour toutes ces raisons, elles doivent être soutenues dans leur travail. Et plus il y aura de parents utilisateurs satisfaits qui témoigneront de la qualité du travail qu'accomplissent les éducatrices, plus le préjugé de la *gardienne d'enfants* disparaîtra et plus les éducatrices seront reconnues. J'aimerais aussi souligner la compétence des directrices générales de CPE. Elles gèrent de gros budgets, dirigent plusieurs employés et sont en relation avec des parents utilisateurs. Leurs responsabilités équivalent à celles de bien des administrateurs. Pour ce qui est de la venue des hommes dans le métier, ce sont des questions salariales qui l'ont principalement retardée. Maintenant

que nous avons fait un bout de chemin en ce sens, l'État, les écoles et la société en général ont un rôle à jouer pour encourager tant les hommes que les femmes à endosser cette profession.

RND Le modèle actuel de services de garde au Québec peut-il être appelé à se modifier ?

Précisons d'abord que le réseau doit s'assurer de conserver certaines caractéristiques : il doit demeurer privé, sans but lucratif et accessible à tous. De plus, son financement public ne devra plus être remis en question, mais bien acquis une fois pour toutes, comme c'est le cas pour



A. DESILETS

le système scolaire. Pour le reste, il faut être visionnaire. Un CPE, c'est très vivant, vous savez. Ça se moule aux besoins des parents. C'est aussi un lieu de rencontre et de socialisation. On peut y offrir de la formation,

et tenir des ateliers. Un CPE peut aussi jouer un rôle d'accueil pour les nouvelles familles arrivant dans un quartier. Bref, les CPE représentent des centres de ressources incroyables. C'est un réseau qui est en place et qui représente un potentiel énorme sur lequel on peut tabler pour améliorer notre vie sociale et économique et ce, à partir d'une foule d'aspects. Un CPE, ça ne se limite pas uniquement à la garde. Dommage qu'on n'en parle jamais.

RND Qui devrait se sentir concerné par la question des services de garde ?

Tout le monde doit se sentir concerné par la question des services de garde, comme c'est le cas pour la santé et pour l'éducation. Le développement du modèle des services de garde s'inscrit dans les valeurs de prévention, de solidarité et d'équité qui régissent notre société. Pour bâtir un Québec teinté de ces valeurs, pour garantir notre avenir, nous avons mis en place un système scolaire, le réseau de la santé, la Loi sur la protection de la jeunesse. Quant à la petite enfance, elle n'avait pas encore de lieu où elle était formellement accueillie. Dorénavant, il existe un réseau structuré et financé qui la reconnaît, un réseau qui remplit des fonctions essentielles, tant sur le plan social (éducation, soutien et prévention) que sur le plan économique. Le soutien à la famille par les services de garde est donc le dernier maillon de cette chaîne qui servira à solidifier la société qu'on désire se donner. En ce sens, la question des services de garde nous touche tous et toutes.